

Demande de remboursement Taxe forfaitaire déchets Départ entre le 1^{er} janvier et le 30 juin

Règlement communal sur la gestion des déchets - Art. 12 B - Taxes forfaitaires :

al.4 En cas de **départ** ou d'arrivée **en cours d'année**, la taxe est due à :

- 100% pour une arrivée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin ou pour **un départ entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre**
- 50% pour une arrivée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre ou pour **un départ entre le 1^{er} janvier et le 30 juin.**

Partie à remplir par l'habitant (e)

Nom :

Prénom :

Nom du titulaire du compte :

N° IBAN :

Date du jour :

Signature :

Nous vous prions de bien vouloir impérativement remplir tous les champs, cas échéant nous ne pourrions pas procéder au remboursement.

Partie réservée au Service communal de la population

N° d'habitant (e) :

Date du départ :

Visa du Service :